

M. CARVELL: Mon honorable ami sait bien que c'est la vérité.

L'hon. M. COCHRANE: C'est faux.

M. CARVELL: Je répète que mon assertion est conforme à la vérité. Le ministre peut croire le contraire; il pense peut-être qu'il n'administre pas ce chemin de fer de cette manière, mais qu'il demande à son directeur général ce qu'il peut faire en fait de nomination à l'Intercolonial, et il apprendra que rien n'est fait sans l'assentiment des comités de distribution des faveurs ministérielles. Je ne crois même pas que le ministre puisse administrer le Nord-Canadien, qui a dix fois plus d'importance que l'Intercolonial, sans avoir à se courber sous un tel régime.

L'hon. M. MARCIL: Ce n'est pas non plus l'intention du Gouvernement.

M. CARVELL: Non, car voici ce que je relève dans le dernier article de la résolution:

Que le nombre d'actions requis pour rendre les directeurs habiles comme tels pourra leur être transféré par le ministre des Finances, ou ce dernier pourra permettre qu'il demeure inscrit à leurs noms, le tout subordonné aux conditions définies par ledit ministre.

Ceci signifie tout simplement que le ministre des Finances ou le Gouvernement nomment les directeurs de la manière qu'il leur plaît. On inscrit au nom du directeur un assez grand nombre d'actions pour lui donner la qualité voulue, mais il n'est en réalité qu'une créature du Gouvernement; il siège au conseil de direction à titre de membre de la machine politique, et ce chemin de fer constituera l'engin politique le plus formidable qui ait jamais été vu au Canada. Nous voyons d'ici, le ministre des chemins de fer exploiter hôtels, télégraphes, téléphones, messageries . . . .

L'hon. M. GRAHAM: Bateaux à vapeur.

M. CARVELL: et le reste, le tout d'après un grand système d'administration nationale. Je sais très bien que les idées que j'é mets en ce moment ne seront pas vues d'un bon œil en certaines parties de l'Ontario, mais c'est là mon point de vue à moi, et je tiens à ce qu'il soit exprimé dans les "Débats".

Le peuple canadien, j'en suis persuadé, ne tardera guère à partager mon sentiment à cet égard. Lorsque cet important réseau qui, inévitablement, comprendra le Grand-Tronc-Pacifique, aura été exploité, un certain nombre d'années, le public reconnaîtra la justesse de ma pensée, à savoir que le plus vite on s'en défera, le mieux ce sera.

[L'hon. M. Cochrane.]

Il faut, je l'admets, qu'il soit fait honneur aux engagements du Nord-Canadien. En temps normal, quand le Gouvernement ne serait pas tenu de faire un effort surhumain pour emprunter l'argent qu'il faut à tout prix emprunter, sans s'occuper du reste, nous pourrions alors dire: Eh bien! si l'affaire est inconsiderée—et je crains qu'elle le soit, sous plusieurs rapports—que le tout soit mis en séquestre; si des gens ont engagé leurs fonds dans une entreprise qui n'est pas avantageuse, cela les regarde, et le Gouvernement ne peut pas voler au secours de tous ceux qui ont des valeurs canadiennes en mains. Mais la situation présente n'est pas normale, et si l'on permettait que des obligations de chemins de fer aussi importantes que celles-ci, et s'élevant à des centaines de millions de dollars, ne fussent pas remboursées à l'échéance, il surviendrait une panique financière à laquelle le pays ne pourrait faire face. Par conséquent, quelqu'un doit venir à l'aide de la compagnie du Nord-Canadien, et le Gouvernement seul a ce pouvoir. Le Gouvernement a donc raison de faire les démarches voulues pour qu'il soit fait honneur aux obligations en question.

Le ministre des Finances dit qu'il faudrait environ \$20,000,000 pour liquider les obligations les plus pressantes. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne demande pas à la Chambre de faire une avance de \$20,000,000 ou tout autre montant, pour veiller ensuite à ce que cet argent ne soit pas versé à la caisse du Nord-Canadien. Que le Gouvernement effectue lui-même les paiements après avoir obtenu la preuve évidente que les divers montants représentent les engagements légitimes et réels de la compagnie, les obligations, et qu'il faut de toute nécessité y faire face, après avoir obtenu les justifications et récépissés nécessaires. Je ne m'explique point que l'on veuille faire plus que cela. Dans le cas présent, le Gouvernement devrait faire servir une bonne partie du reste des actions à garantir le remboursement des avances qu'il a faites.

L'honorable député parle de l'inconséquence de ce côté-ci de la Chambre. Il a fait allusion à la résolution proposée, en 1914, par le chef de l'opposition, dans laquelle le très honorable député a posé le principe que nous devrions acquérir tout le capital-actions, pourvu qu'il ne dépasse pas \$30,000,000.

Depuis nous avons déboursé \$45,000,000 et \$15,000,000, et nous allons maintenant voter \$20,000,000, cela fait en tout \$80,000,000. Si nous sommes inconséquents, je ne crois pas qu'il appartienne au solliciteur